

23 mai 2020 -18:42

Conseil des ministres du 23 mai 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le samedi 23 mai 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

23 mai 2020 -18:42

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2020

Participation d'un officier à l'opération "CARIB Support 2020" de lutte contre le Covid-19

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation d'un officier belge à l'opération néerlandaise de lutte contre le Covid-19 "CARIB Support 2020".

L'opération néerlandaise "CARIB Support 2020" est une mission de support envers les autorités locales du territoire du Royaume des Pays-Bas dans les Caraïbes dans la lutte contre le Covid-19. Pour mener cette mission, une partie de l'état-major NLMARFOR est déployée aux Caraïbes, dont l'officier belge qui y travaille. Cette opération commence le 27 avril 2020 et durera au maximum trois mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

23 mai 2020 -18:42

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2020

Participation d'un officier au 152e Régiment d'infanterie en Côte d'Ivoire

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation d'un officier belge au sein du 152e Régiment d'infanterie française en Côte d'Ivoire.

Chaque unité d'infanterie belge de la Brigade motorisée a une unité sœur française. Le but de ce lien est de renforcer la coopération et d'accélérer l'interopérabilité entre les unités de l'Armée de Terre française et la Composante Terre belge, en échangeant des sous-unités et du personnel militaire pendant les exercices et les opérations. L'unité sœur du Bataillon Carabiniers Prince Baudouin - Grenadiers (1C/1Gr) est le 152e Régiment d'Infanterie (RI).

Le Conseil des ministres donne son feu vert sur le déploiement d'un officier belge du bataillon 1C/1Gr au sein de l'État-major du quartier général du 152e RI lors de sa projection en Côte d'Ivoire dans le contexte des Forces françaises en Côte d'Ivoire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

23 mai 2020 -18:42

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2020

Mobilophonie : prolongation des droits d'utilisation des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2 GHz et réorganisation de la bande 3400-3800 MHz

Sur proposition du ministre des Télécommunications et de La Poste Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal visant à prolonger les droits d'utilisation pour les bandes en rapport avec les licences 2G et 3G existantes au-delà du 15 mars 2021 et à réorganiser la bande 3400-3800 MHz.

Initialement, il était prévu que l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) organise, dans le courant de l'année 2019, une mise aux enchères des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2 GHz, pour la période débutant le 15 mars 2021. Cette mise aux enchères n'a toutefois pas pu être organisée dans le timing initialement prévu, vu le manque d'un accord au sein du Comité de concertation et la démission du Gouvernement en décembre 2018 (ouverture de la période d'affaires courantes).

Afin d'assurer la continuité des services, le premier projet d'arrêté royal permet dès lors à l'IBPT de prolonger les autorisations 2G et 3G au-delà du 15 mars 2021, jusqu'à ce que la mise aux enchères soit finalisée et que les nouveaux droits d'utilisation soient accordés.

Le second projet d'arrêté royal concerne la bande 3400-3800 MHz (également appelée bande 3,6 GHz). Dans son avis de 2016, le *Radio Spectrum Policy Group* (RSPG) considère que la bande 3400-3800 MHz est une bande primordiale pour l'introduction de la 5G en Europe, même avant 2020. Pour le RSPG, cette bande a le potentiel de mettre l'Europe à l'avant-garde du déploiement de la 5G.

Afin de ne pas mettre en péril le futur déploiement de la 5G en Belgique, il est essentiel de procéder aussi rapidement que possible à une réorganisation de blocs suffisamment larges de la bande 3400-3800 MHz. La réorganisation requise sur la base du code des communications électroniques européen peut ainsi déjà avoir lieu dans l'attente de l'approbation par le Comité de concertation d'un nouveau régime pour les droits d'utilisation dans la bande 3400-3800 MHz.

Les projets sont soumis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation ainsi qu'à l'avis du Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mars 1995 relatif à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de mobilophonie GSM, l'arrêté royal du 24 octobre 1997 relatif à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de mobilophonie DCS-1800, et l'arrêté royal du 18 janvier 2001 fixant le cahier des charges et la procédure relative à l'octroi d'autorisations pour les systèmes de télécommunications mobiles de troisième génération

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 mars 2009 concernant l'accès radioélectrique dans les

bandes de fréquences 3410-3500/3510-3600 MHz et 10150- 10300/10500-10650 MHz

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste, chargé de la
Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude
sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

23 mai 2020 -18:42

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2020

Organisation, administration et financement de l'école internationale du SHAPE

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé le projet de *Memorandum of Understanding* (MOU) concernant l'organisation, l'administration et le financement de l'école internationale du SHAPE (EIS).

Dès janvier 2014, le SHAPE a lancé un projet de texte de MOU concernant entre autres le financement des coûts communs dans lequel, à la demande de toutes les autres nations, la clause favorable à la Belgique n'est plus reprise. Ceci se justifie par le fait que chaque nation disposant d'une section nationale au sein de l'EIS finance maintenant elle-même ses nouveaux bâtiments et que les plus grandes nations (Etats-unis, Royaume-Uni et Allemagne) organisent leur propres classes maternelles.

Avec le nouveau MOU, toutes les nations contribueront proportionnellement au nombre d'enfants de leur nation inscrit à l'EIS. Avec environ 490 élèves belges inscrits en maternelle, primaire et secondaire en 2019, la population scolaire belge s'élève actuellement à 21, 86%. La version finale du projet de MOU spécifie toutefois que la Belgique maintiendra la clause forfaitaire de 3% jusqu'au moment où les nouveaux bâtiments de la Section belge seront reconstruits (planifié pour 2024 - 2025).

Pour rappel, le MOU de 1976 a octroyé une position favorable à la Belgique, qui contribue au financement des coûts communs de l'EIS sur une base forfaitaire de 3% alors que toutes les autres nations participantes se partagent le solde proportionnellement au nombre d'enfants de leur nation inscrit à l'EIS. Ce régime est octroyé parce que la Belgique a financé en 1966-1967 de l'ordre de 75% la construction des bâtiments scolaires et prend à sa charge les salaires des éducateurs de l'école maternelle commune à tous.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

23 mai 2020 -18:42

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2020

Thèmes prioritaires pour l'appel à propositions 2020-2021 du programme de recherche BRAIN-be 2.0

Sur proposition du ministre chargé de la Politique scientifique David Clarinval, le Conseil des ministres a sélectionné les thèmes prioritaires pour le prochain appel à propositions 2020-2021 du programme de recherche BRAIN-be 2.0 (*Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks*).

Il s'agit des thèmes suivants :

- Pilier 1: Défis et connaissances du monde vivant et non-vivant
 - Priorité 2 : Habitabilité

- Pilier 3: Défis fédéraux de société
 - Priorité 1: Transition vers une société neutre en carbone
 - Priorité 2 : Chocs sociétaux, entre (r)évolution et résilience sociétales
 - Priorité 5 : Migration

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

23 mai 2020 -18:42

Appartient à Conseil des ministres du 23 mai 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Politique scientifique
- Sécurité et Intérieur
- Affaires étrangères

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be